



DÉCISION DU MAIRE n° 2024/44

Objet : Contrat de prestation de services – Location et maintenance du parc de photocopieurs multifonctions – Groupement FAC SIMILE GRAND SUD CANON ET LIXXBAIL

Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Étienne du Grès,

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n°2020/032 du 09 juin 2020 modifiée par délibération n°2023/041 du 09 mai 2023 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal à Monsieur le Maire, modifiée par délibération n°2023-057 du 27 septembre 2023 puis par délibération n°2023/057 du 27 septembre 2023 et par délibération n°2024/002 du 8 janvier 2024,
VU l'offre proposée par FAC SIMILE GRAND SUD (CANON) le 21 novembre 2024,
VU le rapport d'analyse des offres en date du 11 décembre 2024,

Considérant que le contrat de location et de maintenance du parc de photocopieurs multifonctions arrive à son terme au 31 décembre 2024 (ce contrat ne comprenant toutefois pas la location et la maintenance du photocopieur multifonctions de la bibliothèque municipale),

Considérant qu'au terme d'une consultation de trois prestataires, passée sans publicité compte tenu du montant global du contrat, l'offre proposée par le groupement FAC SIMILE GRAND SUD (CANON) et LIXXBAIL est pertinente et répond aux exigences technico-financières de la consultation,

Considérant en outre que les prestations de location et de maintenance du photocopieur multifonction de la bibliothèque municipale, en cours d'exécution jusqu'au 1^{er} juillet 2027, sont assurées par ce même prestataire,

Considérant que pour assurer une continuité dans le fonctionnement des services, la location et la maintenance de photocopieurs sont impératives,

Il convient de conclure avec le groupement FAC SIMILE GRAND SUD (CANON) et LIXXBAIL un contrat de location et de maintenance de six photocopieurs multifonctions pour les services : administratifs, urbanisme, techniques, marché, école maternelle, direction des écoles.

DÉCIDE

Article 1 : De conclure avec le groupement FAC SIMILE GRAND SUD (CANON) et LIXXBAIL un contrat de location et de maintenance de six photocopieurs multifonctions pour les services administratifs, urbanisme, techniques, le marché, l'école maternelle et la direction des écoles :

Total HT / trimestre	1936 €
Total TTC / trimestre	2323.19 €



Article 2 : Ce contrat est conclu pour une durée de 36 mois à compter du 1^{er} janvier 2025.

Article 3 : Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Responsable de la Trésorerie de Chateaurenard sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte lors du prochain Conseil municipal.

Fait à Saint-Etienne du Grès, le 13/12/2024.

Le Maire,
Jean MANGION

